

## CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 27 AVRIL 2010

L'an deux mil dix, le 27 avril à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de Primarette, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Madame Angéline APPRIEUX, Maire.

Présents : APPRIEUX Angéline, DANZO Daniel, FAURE Maurice, ANDRE Jean Paul, AVALLET Michèle, DELAY Jean-Louis, LANTHEAUME Christiane, POURCHERE Jean-Daniel, SANTONAX Martial

Absents et excusés : CARRION Adèle, GAS Marcel, HUREL Noël, PEDEUX Françoise, VASSEUR Karine  
Secrétaire de séance : Michèle AVALLET

Date de convocation : le 23 avril 2010

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut valablement délibérer.

Tous les participants ont eu connaissance du compte rendu des précédents conseils. Madame le maire rappelle néanmoins, puisque c'était intercalé en mars, le conseil dédié au budget, les grands titres des deux conseils de février et mars.

L'ordre du jour du présent conseil peut être développé :

- Délibération pour le nommage des voies et numérotage des maisons
- Position de la commune sur l'implantation d'éoliennes sur Primarette,
- Renouvellement de la convention partenariale avec le Centre Médico scolaire,
- Autorisation d'implantation d'un relais ALSATIS
- Travaux, voirie, bâtiments,
- Urbanisme,
- Comptes-rendus des délégués (commissions intercommunales, communales et syndicats),
- Courriers reçus,
- Questions diverses.

Deux dossiers sont rajoutés à l'ordre du jour :

- Délibération pour modification des statuts de la CCTB pour la lecture publique,
- Information sur le PLH et le SCOT.

\*\*\*\*\*

### Délibération pour le nommage des voies et numérotage des maisons

- 1- Réunion avec la commission signalétique, certains membres du conseil et JBSI le jeudi 22 avril. Au cours de cette réunion tous les carrefours et intersections sur la commune ont été passés en revue afin de s'assurer de la bonne implantation des poteaux signalétiques et des bonnes plaques. Néanmoins, un travail sur site est encore à prévoir, notamment pour envisager la possibilité de diminuer le nombre de poteaux qui ne s'imposeraient pas.
- 2- Quelques chemins restaient à nommer. Ils l'ont été. Par contre le rond-point ne portera pas de nom spécifique. La place du centre village sera la place de la mairie. Celle de la salle des fêtes n'est pas nommée. Elle fera l'objet (quand les travaux d'aménagement extérieurs seront plus avancés) d'un panneau indicatif, comme la salle d'animation.
- 3- L'information à la population. Rappel pendant une quinzaine de jours les panneaux indicatifs sont restés en mairie pour prise de connaissance de ce dossier. Des remarques ont été apportées, notamment sur la route du Louvier et pour la plus importante pour le chemin de la Garenne. Pour ce dernier, et au regard du plan, le conseil ne peut couper les différentes appellations des chemins qu'à des intersections. Aussi, la remarque ne peut pas être prise en compte.

Le dossier signalétique est soumis au vote :

Nommage des voies : 9 pour ; contre 0 ; abstention 0

Numérotage des maisons : 9 pour ; contre 0 ; abstention 0

**Le dossier signalétique est adopté sur ces points. Le conseil décide également de faire un courrier à toutes les personnes qui ont bien voulu s'intéresser au projet et se déplacer en mairie pour émettre un avis.**

Madame le maire remercie tous les intervenants de la commission signalétique pour le travail et le sérieux apportés à ce chantier pas facile à négocier.

Il convient maintenant de reprendre contact avec la société JBSI pour poursuivre ce dossier et rencontrer M François Renault (La Poste) pour signer une convention pour notamment récupérer des cartes de changement d'adresse pour les administrés pour leur permettre d'informer : l'eau, l'EDF, les impôts,.... Certaines de ces sociétés se sont déjà manifestées pour savoir où en était notre dossier signalétique.

Il n'est pas exclu que nous puissions leur adresser un fichier : à voir.

### **Position de la commune sur l'implantation d'éoliennes sur Primarette**

OPALE (société spécialisée dans le développement de projets d'énergies renouvelables) fait actuellement une démarche de développement de projets d'implantation d'éoliennes sur les communes du Territoire de Beaurepaire et plus particulièrement sur les communes dites « de crêtes ».

Une étude de préfaisabilité technique sur le territoire de la communauté de communes a été confiée à M. Emptoz.

Plusieurs zones au niveau de la communauté de communes ressortent comme étant attractives, notamment sur les communes de Moissieu-sur-Dolon, Cour et Buis, Saint-Julien de l'Herms, Beaurepaire et Primarette. Au niveau de notre commune de Primarette, 2 zones ressortent :

- la 1<sup>ère</sup> à proximité de la ligne TGV et de la tour France Télécom
- la 2<sup>ème</sup> au niveau des boisements au nord de la commune

### **Quelques données de base relative à un projet éolien :**

#### Type d'éoliennes envisagées :

- Hauteur du mât : environ 80 m
- Longueur des pales : environ 45 m

#### Puissance installée et production:

- Puissance unitaire : environ 2 MW
- Nb d'éoliennes : à définir par l'étude de faisabilité détaillée
- 1 éoliennes de 2 MW = Couverture des besoins énergétiques d'environ 2 000 personnes

#### Retombées locales:

- Environ 2500 €/MW/an de loyer pour le propriétaire du terrain
- Pour les collectivités : Taxe professionnelle (base imposable de 75 000€ / MW)

Le conseil délibère sur ce point **et se prononce contre ce projet d'implantation d'éoliennes** sur la commune par 8 voix contre et 1 abstention pour les raisons suivantes :

- Atteintes à l'environnement et à l'architecture du paysage (défiguration du paysage)
- Atteintes visuelle et sonore
- L'aberration de remplacer une énergie par une autre (déboisement / éoliennes)

## Renouvellement de la convention partenariale avec le Centre Médico scolaire Bièvre Valloire

C'est à La Côte St André que se situe ce centre médico scolaire qui peut accueillir les élèves des communes de son ressort géographique notamment pour prendre en charge les visites médicales. La commune de la Côte est autorisée à solliciter une participation financière aux frais de fonctionnement du centre auprès des communes dont sont originaires les élèves inscrits.

Ce coût est de 0,80 cts d'euro / élèves.

Le conseil **accepte que cette convention soit signée** par 9 voix pour ; contre 0 ; abstention 0.

## Autorisation d'implantation d'un relais ALSATIS

Le Conseil Général a mandaté la Ste ALSATIS pour envisager la pose d'une antenne relais vers « Marchand » pour desservir la commune de St Julien qui est en zone blanche (sans couverture pour le téléphone portable).

L'implantation se ferait sur un poteau EDF qui est déjà le support d'un compteur pour la chasse, dans une zone non habitée. Là, il s'agirait d'un petit boîtier avec une antenne sans nuisance.

**Le conseil accepte ce relais** et mandate madame le maire d'en informer son homologue de St Julien de l'Herms et de signer avec la société ALSATIS les documents.

## Travaux voirie, bâtiments

### La Voirie :

Nous avons déjà évoqué la dégradation des chemins de la commune notamment avec le gel. Par ailleurs, la commission signalétique en mesurant tous les chemins a également fait un travail de repérage des dégâts causés par les intempéries. Une ligne budgétaire a été dégagée pour la réfection des routes.

Madame le maire précise que Pascal Pibiri a commencé à colmater ce qui était indispensable mais souhaite maintenant qu'une réunion soit organisée afin de fixer les chemins prioritaires à réparer.

Cette réunion se tiendra le lundi matin 03 mai.

### Les bâtiments :

- Automatisation de l'horloge publique de l'église : devis de la société Desmarquest à 3066,54€ TTC  
⇒ **Accord du conseil pour lancer les travaux** coût en rapport avec la ligne budgétaire fixée à 3250 €.

- Couverture, zinguerie toit de l'église

2 devis : Hilaire pour 6101,58 € et Charpente JL Boissy pour 4138,16 €.

La différence de chiffrage entre ces deux devis se situe sur la mise en place d'un échafaudage.

⇒ Le conseil décide de revoir ces 2 entrepreneurs : si l'échafaudage est compris dans le devis de Boissy = le chantier lui est accordé ; si il n'y est pas, mais présent dans celui d'Hilaire, c'est à ce dernier que le chantier sera confié.

- Ecole maternelle : il s'agit de refaire la couche de peinture des boiseries extérieures et intérieures. 3 devis sont en concurrence. Un est éliminé d'office s'élevant à 20 063€ TTC.

Pour les 2 autres : Eurodécoration espace Garigliano : 9121 € TTC et Jourdan Jacques : 7140,12 € TTC.

La différence se situe sur la peinture intérieure chiffrée indépendamment dans le second à 2392 € TTC.

⇒ Les deux entrepreneurs seront revus pour voir si il y a une possibilité de négociation et surtout s'ils peuvent intervenir pendant les vacances scolaires.

- La SPAR : 100 € de tissu ignifugé ont été achetés pour le rideau de la scène qui ne se fermait pas complètement.

Il est envisagé également de faire des placards dans la partie vestiaire pour ranger le matériel de nettoyage (les seaux, les balais et serpillières)

- ⇒ devis de Hold JLA pour 425 € retenu par le conseil contre une société de Davezieux pour 690,50 € TTC

Il reste encore à acheter les frigos chez « Téléconfort » (ligne budgétaire prévue). Se repose la question de l'équipement de la salle des fêtes avec un four. Cet achat s'il était jugé opportun impliquerait la remise en question du règlement intérieur et de la mise aux normes de sécurité de la salle (extraction des fumées par exemple).

## Urbanisme

Plusieurs dossiers en cours :

Permis de Construire : 1- Christe Gaëtan (Les Caves) pour la construction d'un garage de 52 m<sup>2</sup>. Pour l'instant dossier refusé en attente de renseignements complémentaires.

2- Soulage J Claude (route de l'église) pour un garage de 54 m<sup>2</sup> également en attente de pièces complémentaires.

Une demande d'information par Françoise Reynas (épouse Roux) pour la vente d'un terrain de 1456 m<sup>2</sup>

Demandes préalables : 1- Joly Christophe (Les Bruyères) aménagement intérieur d'une dépendance et ravalement de façade

2- Macale (Au Louvier) modification d'escalier et terrasse : REFUSE

3- Faure Maurice (Varambon) installation de panneaux photovoltaïques

4- Borivent Hélène (En Servant) construction d'un abri de jardin en bois

## Comptes-rendus des délégués.

### 1 - Compte rendu du Conseil Communautaire du 12 avril par Madame le Maire

**Agrandissement de l'usine TENCATE** : il s'agit d'un projet suite à la signature d'un contrat avec EUROCOPTERE (marché de blindage pour hélicoptères) et de fait, de la création d'une trentaine d'emplois.

Le coût estimé pour la construction d'un atelier de 2 375 m<sup>2</sup> et d'un parking d'environ 70 places serait de 3 250 000 € HT avec une fin de travaux prévue pour fin septembre 2010.

Le Conseil Communautaire accepte le principe de cette construction dont les caractéristiques du contrat d'occupation avec TENCATE seraient les suivantes :

- Durée de 30 ans
- Montant des loyers incorporant le remboursement de l'emprunt nécessaire à l'opération, et autres frais
- Indexation du loyer
- En cas de départ avant la fin du bail, il est prévu le versement d'une indemnité égale à la somme des loyers restants dus jusqu'à la date de fin de contrat.

Le conseil municipal s'interroge sur la rapidité de réalisation de ce projet ; sur, au vue d'un plan proposé, la sécurité par rapport à la proximité du passage du pipeline ; sur les normes de sécurité en matière de rejets polluants ; quels vont être les contrôles mis en place pour effectuer ces mesures et autres vérifications dans le temps ? ; Sur le taux de décibels qui sera enregistré,...

De ce fait, il est demandé à Madame le maire de poser toutes ces questions pour compléter ce dossier.

« En aparté, mais toujours dans le chapitre nuisance, J. Paul André demande à Madame le maire le sort de sa démarche relative au bruit engendré par les motards qui utilisent, en bordure de la route départementale 538 au niveau de la Ligne à Grande Vitesse, la portion de l'ancienne route délaissée. Madame le Maire informe avoir fait un courrier au Conseil Général au moment de la demande. Ce à quoi il lui a été répondu que le service aménagement du territoire de Bièvre Valloire a saisi la Direction des routes et le service financier du Département pour engager des démarches de régularisations foncières du Réseau Ferré de France. »

**Domaine de la Colombière** : rachat de ce domaine : transaction avec la « société Swiss Park Hôtel Sa » du tènement immobilier et par la société « Colombière Hôtel Sa » du fond de commerce. Dans le cadre de la transaction tous les loyers encore dus au 31-12-2009 seront payés à la Communauté de Communes.

**2 - Syndicat Intercommunal de voirie** qui regroupe les communes de Bellegarde-Poussieu, Cour et Buis, Moissieu S/Dolon, Montseveroux, Primarette et Revel-Tourdan

- Marchés d'entretien de la voirie : pour les emplois, les fossés,... : 43 400 € pour l'entreprise Gabillon/Marchand) ; pour l'entretien, fauchage et débroussaillage : entreprise GMTP pour 2 ans coût 15 565 € inchangé depuis 2008
- Demande d'intervention rapide pour les emplois (semaine 17)
- Point sur les intempéries et les dégâts des chemins en cette sortie d'hiver ; pas de travaux d'investissements de prévus

**3 - Syndicat de voirie**

- Recrutement d'un agent en remplacement de M Mabillon
- Renouvellement de matériel : appels d'offres lancés pour l'achat d'une élagueuse et d'un broyeur déchiqueteur : financement par La Caisse d'Épargne 60 000 € en 10 ans à 3.17%.
- Vote du budget primitif et d'une convention pour récupérer le FCTVA.

### Courriers reçus

2 courriers reçus du Conseil Général pour information des montants des subventions :

- pour la construction de l'abri bus : 1970 €
- pour la dotation de la taxe additionnelle aux communes de moins de 5000 habitants : 27 118 €. C'est nettement moins que la somme attendue et prévue au budget de 40 000 €.

### Questions diverses

Lors du Conseil communautaire qui s'était tenu à Primarette, deux voitures avaient été volées. Il existe une assurance proposée par GROUPAMA RHONE ALPES AUVERGNE, pour couvrir les risques à usage professionnel des agents et des élus dans le cadre des missions confiées. La cotisation est de 312 € TTC / an

**Le conseil décide de prendre cette assurance** et également de voir s'il existe une possibilité d'avoir une couverture des risques 'accident corporel du conducteur'.

Toujours sur le thème de la sécurité, la société SIC (sécurité intervention canine) a été reçue en mairie. Leurs services pour une prestation de gardiennage de 20h à 23h par un agent cynophile est de 71,16€ TTC (moins cher que la dernière intervention d'une autre société à 100 €)

Information de Madame le Maire sur la réunion de la Direction Générale des Finances Publiques qui se tiendra à Primarette le lundi 10 mai à 9h 30.

### Rajout des deux dossiers mentionnés à l'ordre du jour

- Délibération pour modification des statuts de la CCTB pour la lecture publique,

Dans les statuts actuels : suppression de « médiathèques »

⇒ pour rajouter

- « accompagner la qualification des bibliothèques communales
- gestion d'un équipement de lecture publique d'intérêt intercommunal
- création et gestion d'une médiathèque tête de réseau »

Ces modifications ont été approuvées par le Conseil Communautaire mais pour que ces statuts puissent être validés, ils doivent être soumis au conseil municipal pour approbation.

La commune de Primarette n'a pas de bibliothèque en tant que telle. Dans ce cas, le bibliobus ne passera plus dans la commune.

Néanmoins, le bibliobus qui passe régulièrement sert à alimenter la bibliothèque de l'école qui prend une cinquantaine de livres à chaque passage

**Aussi, le conseil veut bien approuver ces nouveaux statuts mais demande qu'un courrier soit rédigé par Madame le maire au Conseil Général, pour exposer la requête ci-dessus pour que notre commune conserve le passage du bibliobus pour desservir la bibliothèque scolaire.**

- Information sur le PLH et le SCOT.

Le nombre de logements à produire sur la période de 6 ans du programme était de 9 logements sociaux pour la commune de Primarette. Ce chiffre est revu à la baisse et, est porté à 6.

Plus aucun sujet n'étant à débattre, le conseil est clos à 23h30.

Prochaine réunion du **Conseil Municipal le mardi 25 MAI 2010 à 20h 30**